



# Le plan béton pour vos travaux



Vous avez un projet de travaux mais vous ne savez pas à qui vous adresser. Sans connaître les entreprises, la mission s'avère compliquée : l'entreprise est-elle en règle, les prix sont-ils justes, aurais-je les devis à temps ? Heureusement, aujourd'hui il existe des solutions pour faciliter les échanges et les démarches entre particulier et entreprises du bâtiment : le courtage en travaux.

## En quoi consiste le courtage en travaux ?

Notre mission est de mettre en relation les personnes recherchant des professionnels du bâtiment. Le courtier en travaux fait tout ce travail fastidieux de recherche et de sélection d'artisans. Un interlocuteur privilégié se déplace à domicile et prend connaissance de vos atten-

tes. Ensuite, il présente, pour chaque corps de métier, plusieurs devis.

## Quel est l'avantage principal de passer par un courtier en travaux ?

Les avantages sont nombreux ! Outre le gain de temps pour obtenir vos devis dans des délais convenus, un des premiers avantages porte sur les garanties offertes. Trop souvent, sans le courtier, les artisans sont trouvés au hasard et n'ont pas les assurances nécessaires pour assurer la réalisation de chantiers. Heureusement des entreprises sérieuses existent dans la région, il suffit de les connaître !

Les entreprises du bâtiment proposées font l'objet d'une part, d'une cotation financière par une entreprise indépendante et d'autre part, d'une étude de leurs références par votre courtier et ce, afin d'obtenir une sélection selon des critères tant quantitatifs que qualitatifs : immatriculation au registre du commerce, assurances, solvabilité, références... Cette sélection rigoureuse et les services associés vous apportent des garanties qui permettent d'envisager des travaux en toute sérénité !

**Le courtier en travaux vous donne les clés pour réussir votre projet, alors plus d'hésitation, lancez-vous !**